



Frais illégaux

Recensement des universités hors la loi

Septembre 2007

Union Nationale des Etudiants de France
112 bd de la Villette 75019 PARIS
01 42 02 25 55 – contact@unef.fr



Après avoir établi en juillet, son palmarès des universités hors la loi, l'UNEF actualise son recensement avec les données rendues publiques au mois de septembre. Ainsi, de nouvelles universités sont présentes dans ce recensement car elles ont publié tardivement le montant des frais d'inscription qu'elles pratiquent pour l'année universitaire 2007-2008.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'était engagée à faire cesser les frais d'inscription illégaux. En effet, dans un communiqué du 29 juin 2007, elle affirme « *avoir donné instruction aux Recteurs Chanceliers des universités de veiller scrupuleusement au respect de la législation en matière de fixation des droits d'inscription par les universités* ». Force est de constater que les recteurs n'ont pas obtenu gain de cause puisque à ce jour il reste encore 46 universités hors la loi. Il appartient donc à la ministre de faire en sorte que les établissements ne pallient plus au manque de financement en faisant payer les étudiants.

L'ensemble de la communauté universitaire doit se saisir de ce dossier en examinant les pratiques des universités en CNESER. Cette démarche doit aboutir à la suppression totale des frais d'inscription illégaux et doit être suivie d'un réengagement financier massif de l'Etat dans les universités.

Ce dossier fait le point sur l'ensemble des pratiques illégales des universités et s'appuie sur des preuves précises (cartes d'étudiant, dossiers d'inscription, relevés de décision de conseil d'administration, affichages...). Pour chaque université correspond un dossier en annexe avec toutes les pièces justificatives.

Frais d'inscription : ce que dit la loi

Pour être régulièrement inscrits dans l'enseignement supérieur, les étudiants payent tous les ans des droits de scolarité. Chaque année, un arrêté fixe le montant des droits d'inscriptions pour les diplômes nationaux. Les universités peuvent par ailleurs percevoir des droits complémentaires lorsque ceux-ci sont facultatifs, qu'ils correspondent à des prestations clairement identifiées et que leur non-paiement n'écarte pas l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre.

Pour l'inscription universitaire 2007/2008, l'arrêté du 29 juin 2007 a fixé le montant des frais à 165 € en licence, 215 € en master et 326 € en doctorat.

En effet, l'article 48 de la loi n°51-598 du 24 mai 1951 énonce que seuls sont obligatoires, pour être régulièrement inscrit, les droits dont le montant est fixé nationalement par arrêté ministériel. Les articles L.719-5 et L.719-4 du Code de l'Education permettent la seule rémunération de services rendus dans la mesure où la prestation correspondante est facultative et clairement identifiée.

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 7 juillet 1993 a précisé que l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4 du code de l'éducation, précise les conditions de ces droits complémentaires : « *considérant qu'il résulte de ces dispositions que, si les établissements d'enseignement supérieur peuvent percevoir,*

en sus des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme national, des rémunérations pour service rendu, cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que les prestations correspondantes soient facultatives et clairement identifiées ». Une somme forfaitaire et obligatoire exigée pour « prestations complémentaires » est donc considérée comme illégale par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, dans une circulaire de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur à l'adresse des recteurs (juillet 2007), il est rappelé les conditions dans lesquelles les établissements peuvent percevoir des droits complémentaires. Les *"rémunérations pour services rendus"* ne sont possibles que si *"les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées"* et que si elles sont *"perçues en échange de prestations effectivement rendues aux usagers"*. De plus, leur *"non-paiement ne [peut] écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre"*. Ainsi, *"sont considérées comme illégales par les tribunaux administratifs, les délibérations instituant notamment le paiement de prestations pédagogiques diverses non identifiables et indissociables à un tarif global par année d'étude"*. Le tribunal administratif de Marseille a considéré, dans son jugement du 2 juillet 2007, que les frais supplémentaires facturés au titre des prestations pédagogiques suivantes étaient illégaux faute d'être « *distinctement identifiées* » par les étudiants : « *organisation de cours facultatifs* », « *organisation d'un voyage d'études à l'étranger* », « *mise à disposition d'une carte de photocopie* », « *cérémonie de remise du diplôme* », « *élaboration d'un fichier d'anciens élèves* ».

De plus, une jurisprudence constante en matière de « frais de dossiers » confirme l'illégalité de ces frais (TA de Rennes le 20 mai 1992, TA de Versailles le 10 mai 2004). Parce qu'ils sont indissociablement liés aux droits d'inscription, les « *frais de dossier* » ou « *droits d'affranchissement* » ne rémunèrent pas un service rendu aux étudiants, distinct de ces droits, mais instituent un supplément de droits d'inscription qui se trouve être illégal.

Université AIX MARSEILLE 1

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :
 - droit pour la pratique sportive : 12€
 - forfait affranchissement : 3,05€
 - calculatrice (uniquement en sciences L1 et I2) : 19€
 - accès aux services numériques (facultatifs) : -15€ pour les non boursiers
- 10€ pour les boursiers

Preuve : décision du conseil d'administration du 10 juillet 2006

- Sommes payées pour frais de dossier et frais de sélection
 - Frais de concours pour la sélection de candidat au département GMBA : 31€

Preuve : décision du conseil d'administration du 25 avril 2005

- Frais de concours pour le master 2 pro EAV : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 23 mai 2005

- Frais complémentaires du DENTES, IUP/Master : 35€

Preuve : décision du conseil d'administration du 23 mai 2005

- Frais complémentaires Master AGIS : 31€

Preuve : décision du conseil d'administration du 23 mai 2005

- Frais de sélection UFR LACS, filière cinéma : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 23 mai 2005

- Frais de sélection Master Pro métiers de la communication et de la médiation : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 23 mai 2005

- Contribution complémentaire par candidat Filière Arts de la scène : 8€

Preuve : décision du conseil d'administration du 27 février 2006

- Contribution pour dossier de candidature EPUM : 30€

Preuve : décisions des conseils d'administration des 20 juin 2005 et 11 juillet 2005

- Frais de dossier à l'IUT de Dignes : 12€, 10€ par internet

Preuve : décision du conseil d'administration du 14 mars 2005

- Contribution complémentaire par candidat au Master d'études européennes : 10€

Preuve : décision du conseil d'administration du 11 juillet 2005

- Sommes payées pour « prestations complémentaires »

- Contributions pédagogiques volontaires au département GMBA : 228€

Preuve : décision du conseil d'administration du 25 avril 2005

- Licence professionnelle MIA : 100€

Preuve : décision du conseil d'administration du 25 avril 2005

- Prestation matérielle filière cinéma : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 23 mai 2005

- Contributions complémentaires en L3, M1 et M2 : 26€

Preuve : décision du conseil d'administration du 11 juillet 2005

- Contributions pédagogiques à l'UFR ERLAOS :

- japonais L1 : 22.50€

- japonais L2, L3, M1 : 15€

- espagnol (gratuité pour les boursiers): 15€ LLCE, 7€ LEA

- portugais L (gratuité pour les boursiers et erasmus) 15€ LLCE, 7€ LEA, 5€ option

- ABTHIS : 15€, 7.50€ option

- Chinois 15€, 7.50€ option

Preuve : décision du conseil d'administration du 24 octobre 2005

- Contributions pédagogiques à l'UFR SM

Preuve : décision du conseil d'administration du 24 octobre 2005

- Master pro MMD : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 20 novembre 2006

- Master pro PACS : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 20 novembre 2006

- Master pro microélectronique et nanoélectronique : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 20 novembre 2006

- Master pro MOPOR : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 20 novembre 2006

- Licence pro métrologie, instrumentation, commande de procédé : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 20 novembre 2006

- Master ISARC : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 20 novembre 2006

- Master 2 pro instrumentation optique et laser : 15€

Preuve : décision du conseil d'administration du 20 novembre 2006

▪ Contribution complémentaire Filière médiation culturelle (UFR LACS) : 12€
Preuve : décision du conseil d'administration du 24 octobre 2005

▪ Contribution complémentaire polytech : 183 €
Preuve : décision du conseil d'administration du 24 octobre 2005

▪ Contribution complémentaire en géographie : 7.50 option
Preuve : décision du conseil d'administration du 27 février 2006

▪ Master Environnement Technologies et société : 35€
Preuve : relevé CA

▪ Master AGIS et DUGA : 31€
Preuve : relevé CA

▪ Master professionnel psychologie de l'enfant : 15€
Preuve : relevé CA

▪ Master « villes et territoires »
Preuve : relevé CA

▪ GBMA :
- 31€ pour les frais de concours pour la sélection des candidats
- 228€ contributions pédagogiques pour les élèves ingénieurs
- 100€ contribution pédagogique pour les étudiants de LP MIAA
Preuve : relevé CA

▪ Licence 3 cinéma audiovisuel : 15€
Preuve : dossier de candidature

Université d'ARTOIS

Frais illégaux recensés :

• Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

▪ Tous les masters 2 professionnels de l'université : 20€
Preuve : document voté en CA

▪ Master 1 mise en valeur du patrimoine : 20€
Preuve : document voté en CA

▪ Master 2 Professionnel, spécialité Mise en valeur du patrimoine : 20€
Preuve : dossier de candidature

Université d'AVIGNON

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Licence math-info : 16€

Preuve : dossier de candidature

- Ensemble des filières de l'IUT

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 culture et communication, spécialité études, recherches et prospectives : 16€

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 culture et communication, spécialité stratégies du développement culturel: 16€

Preuve : dossier de candidature

- Ensemble des masters 2 de l'université

Preuve : dossier de candidature

Université BORDEAUX 1

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Master modélisation, ingénierie mathématique, statistique et économique : 15€

Preuve : dossier de candidature

Université BORDEAUX 2

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiants Boursiers et non boursiers en licence et master :

Dénomination « autres » sur les cartes étudiantes : 20.62€

Preuve carte étudiante

Université BORDEAUX 3

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiants non boursiers en Master 1:

- culture : 3€
- sport : 13€
- médecine préventive : 5.11€ au lieu de 4.57, soit 0.54 € de frais illégaux

TOTAL : 16.54€

Preuve : carte étudiante

Etudiants boursiers en Licence:

Médecine préventive : 5.11, soit 0.54€ de frais illégaux

Preuve : carte étudiante

Université BORDEAUX 4

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiants non boursiers en Licence :

17.5€ de frais illégaux donc la nature n'est pas précisée

Preuve : carte étudiante

Université de BREST

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- LP métiers du conseil en élevage, option : « production laitière » : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP conception et fabrication de produits industriels, option « gestion de projets industriels : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP EISI : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP M3P : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP « logistique des filières alimentaires » : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP gestion des ressources humaines : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP gestion des structures de l'économie sociale gestion des associations : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP attaché au développement international des entreprises : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP commerce, commercialisation de produits et services financiers : 8€

Preuve : dossier de candidature

- LP : commerce, option distribution, mention management de Rayon DISTECH : 25€ (à l'ordre de l'association DISTECH)

Preuve : dossier de candidature

- LP management des organisations agricoles : 8€

Preuve : dossier de candidature

Université de CAEN

<i>Frais illégaux recensés :</i>

- Sommes payées pour frais de dossier

- LP gestion des ressources environnementales en milieu rural : 15€

Preuve : dossier inscription Internet

- Master 2 AGIRE : 15€

Preuve : dossier inscription Internet

- LP géographie, connaissance de la ville : 15€

Preuve : dossier inscription Internet

Université de CHAMBERY

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

FI dans toutes les filières et à toutes les années pour tous les étudiants : document du CA extrêmement détaillé : de 15€ à 2000€

- Sommes payées pour frais de dossier

- Licence 1 INFO-COM : 110€

Preuve : page Internet

- Licence 2 INFO-COM : 130€

Preuve : page Internet

- Licence 3 INFO-COM : 150€

Preuve : page Internet

Université CLERMONT-FERRAND I

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

□ DROIT

- Master professionnel 2^{ème} année, spécialité droit du patrimoine historique et culturel : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel 2^{ème} année, spécialité droit du travail : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel 2ème année, spécialité Haute administration et justice : 25€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel 2ème année, spécialité Droit notarial : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel Droit de l'entreprise, programme Juristes francophones : 19€

Frais de formation complémentaires obligatoires : **2500€**

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel Droit de l'entreprise : 19

Preuve : dossier de candidature

□ *ECO-GESTION*

- master professionnel 2ème année, mention sciences et métiers de la gestion, spécialité « administration des entreprises » : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel 2ème année, mention sciences et métiers de la gestion, spécialité « marketing et développement commercial », option marketing : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel 2ème année, mention sciences et métiers de la gestion, spécialité « marketing et développement commercial », option Carrières de la banques et de l'assurance : 40€

Preuve : dossier de candidature

- 3ème année de magistère, option Master recherche « économie du développement » : entre 20€ et 50€

Preuve : dossier de candidature

- 3ème année de magistère, option Master professionnel « développement économique et analyse de Projet » : entre 20€ et 50€

Preuve : dossier de candidature

- Master recherche « économie du développement » : entre 20€ et 50€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel « développement économique et analyse de Projet » : entre 20€ et 50€

Preuve : dossier de candidature

□ *LICENCES PROFESSIONNELLES*

- LP « Carrière de la banque et de l'assurance » : 40€

Preuve : dossier de candidature

- LP « marketing commerce vente » : 40€

Preuve : dossier de candidature

- LP « comptabilité Finances » : 40€

Preuve : dossier de candidature

- LP management des organisations, gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire : 20€

Preuve : dossier de candidature

Université CLERMONT-FERRAND II

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

- Frais payés par les étudiants non boursiers en licence:

- culture et sport : 11€
- services complémentaires-photocopies : 10€

Preuve : carte étudiante

- Frais payés par les étudiants boursiers en licence : culture et sport : 10€

Preuve : carte étudiante

- Frais « facultatifs » : 10€

Ces frais donnent accès :

-au livret de l'étudiant

- aux documents reprographiés relatifs aux cours et aux TD

-dispense d'avoir à fournir des enveloppes timbrées pour l'envoi des courriers par le service de scolarité

Preuve : communication de l'université

- Sommes payées pour frais de dossier

- IUT LP « plasturgie et matériaux composites : 5,40 € sous forme de timbres

Preuves : dossier inscription Internet

Université de CORSE

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Master 2 professionnel : sciences du management (IAE) : 25€

Preuve : dossier de candidature

Université d'EVRY

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Ensemble des licences pro : entre 7,60 et 30,49€

Preuve : dossier d'inscription Internet

- Master 2 Ingénierie Financière (spécialité Professionnalisante du master mathématiques et informatique) : 15€

Preuve : dossier de candidature

Université Joseph Fourier

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiants en Licence et en Master :

- Médecine préventive : 8€ au lieu de 4,57€, soit 3,43€ de frais illégaux pour les étudiants boursiers et non boursiers
- Sport : 15,50€, obligatoire pour les étudiants boursiers et non boursiers
- Compétition sportive : 26€, facultatif

Preuve : cartes étudiantes

Université Pierre Mendès France

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier
 - Ensemble des masters 2 (sauf « propriété intellectuelle et droits et nouvelles technologies » et « sécurité internationale et défense ») : 38€

Preuve : page Internet

- LP « droit et opérations immobilières » : 20€

Preuve : dossier de candidature

- Master droit des affaires, spécialité Propriété intellectuelle droit des nouvelles technologies : 38€

Preuve : Fiche de pré inscription

Université GRENOBLE 3

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiants non boursiers en Licence :

- « autres droits universitaires » : 15.25€
- Droits spécifiques : 7.62€
- Services interuniversitaires : 23.50€

Total : 46.37€

Preuve : carte étudiante

Université LILLE 1

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Sport + courrier documentation : 16,43€

Preuve : document internet

Université LILLE 3

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiants en Licences et masters, boursiers et non boursier, droits facultatifs :

- droits de photocopies : 20€
- Plateformes pédagogiques : 6€
- Pass' culture : 5€
- Association sportive : 3,50€

Preuves :

- **Cartes étudiants licences boursiers et non boursier**
- **Affichage de l'université**

- Sommes payées pour frais de dossier

- Master Métiers de la culture : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 Métiers de la communication parcours Communication Interne et Externe : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 Métiers de la communication parcours Métiers spécialisés de la communication : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 Métiers de la communication parcours Communication Interne et Externe : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Licence 3 INFOCOM : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master INFOCOM : 30€

Preuve : dossier de candidature

Université de LIMOGES

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiants en Licences et masters, boursiers et non boursiers : SUAPS 14€

Université du LITTORAL

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Licence STAPS, boursiers et non boursiers : 22€ pour avoir accès au dossier d'inscription

Preuve : communication de l'université

- Sommes payées pour frais de dossier

- LP production industrielle, PRIME: 22€

Preuve : dossier de candidature

- LP production industrielle, TCI: 22€

Preuve : dossier de candidature

- LP production industrielle, CIDE : 22€

Preuve : dossier de candidature

- LP production industrielle, Conduite et maintenance des installations énergétique : 22€

Preuve : dossier de candidature

- LP Industries chimiques et pharmaceutiques : contrôle, conduite et sécurité des installations chimiques : 22€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 spécialité mutation des territoires urbains et développement intégré des littoraux : 22€

Preuve : dossier de candidature

Université LYON 1

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Ensemble des licences pro : 15€ pour les premières demandes puis 8€ pour les suivantes

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 analyse-contrôle : 23€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 analyse-contrôle : 31€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel mention Biochimie, parcours Ingénierie biochimique : 31€

Preuve : dossier de candidature

- LP Maîtrise des pollutions et nuisances : 31€

Preuve : dossier de candidature

- LP Protection de l'environnement, parcours professionnel « maîtrise des pollutions et nuisance » : 31€

Preuve : dossier de candidature

- Master Environnement et risques naturels Industriels et urbains, spécialité professionnelle « environnement et risques » : 31€

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 Matériaux : 23€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 Professionnel Matériaux : 31€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 recherche Matériaux : 23€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 MIAGE : 31€

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 Ingénierie pour la santé, spécialité Génie Biomédical et physique médicale : 23€

Preuve : dossier de candidature

- Master Sciences et technologies, Santé (toutes spécialités) : 31€

Preuve : dossier de candidature

- L2 et L3 ST : 23€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel mention Chimie, parcours formulation et chimie industrielle : 31€

Preuve : dossier de candidature

Université LYON 2

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :
 - **Master pro « développement culturel et direction de projet » :**
 - **frais pédagogiques : 340€**
 - **frais de dossier : 30€**

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 recherche mention langues et littérature française : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel « communication des organisations » : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master Humanités et sciences humaines, spécialité Professionnelle Humanitaire et solidarité : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 spécialité recherche sciences du langage : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 arts, spécialité recherche, Etudes cinématographiques et audiovisuelles : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel, spécialité enseignement du français et des techniques d'expressions : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 arts, spécialité recherche études cinématographiques et audiovisuelles : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master Arts, mention musique et musicologie : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel, diffusion des arts et des savoirs de l'image : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 Fles : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 arts, spécialité recherche études théâtrales : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 recherche, mention Langue et littérature françaises : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master humanités et sciences humaines, mention sciences du langage : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 « sciences des sociétés et de leur environnement », mention « histoire, histoire de l'art, archéologie » : 50€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 « sciences des sociétés et de leur environnement », mention, spécialité « cultures de l'écrit et de l'image » : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro « communication des organisations » : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Tous les masters 2 de la faculté de sciences économiques et de gestion : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 « sciences des sociétés et de leur environnement », « patrimoine rural et valorisation culturelle » : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 « humanités et sciences humaines », mention psychologie, spécialité « psychologie Sociale et du Travail » : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Licence professionnelle « aménagement du territoire et urbanisme » : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro droit des affaires comparé : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro, droit de l'esthétique industrielle-droit du design : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro, droit processuel, procédure et voies d'exécution : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro, droit des transports : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro droit des affaires, responsabilité sociétale des entreprises : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 droit, parcours recherche, droit privé général : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro, développement culturel et direction de projet : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 anthropologie des mutations culturelles et sociales en situations professionnelles : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 « sciences des sociétés et de leur environnement », spécialité archéologie de l'objet, du bâti et du site : représentation, archivage, diffusion » : 50€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 recherche, mention langue et littérature française : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro, spécialité Enseignement du Français et des techniques d'expression : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 recherche, arts, études théâtrales : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 arts, études cinématographiques et audiovisuelles : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master pro, diffusion des arts et des savoirs par l'image : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro, droit, spécialité action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro, droit, spécialité droit et gestion des ressources humaines dans les services publics : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro, emplois de cabinet : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 recherche, droit public général : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro, droit, marchés publics : 22,87€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro, informatique, organisation et protection des systèmes d'information dans les entreprises : 40€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro, Médiations : interactions, sémiotique et multimédia : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 recherche, sciences du langage : 30€

Preuve : dossier de candidature

Université MONTPELLIER 1

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

5€ de frais complémentaires

Preuve : document Internet

Université de MULHOUSE

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

« Rémunérations pour services rendus aux usagers » : de 25 à 400€ » pour les non boursiers, plafonnement pour les étudiants boursiers à 60€

Université NANCY 1

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Licence professionnelle de visiteur médical : 16€

Preuve : dossier de candidature

Université de NICE

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :
 - Frais complémentaires « divers » : 30€ (boursiers et non boursiers)

Preuves : cartes étudiantes boursier et non boursier (Licence et master)

Université d'ORLEANS

Frais illégaux recensés

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiant non boursier en licence:

- PAC : 8€
- Sport : 6.5€
- SUIO : 2.5€
- Médecine préventive : 8€ au lieu de 4.57 soit 1.43 de frais illégaux

Total : 18.43

Preuve : carte étudiante

Université PARIS 1

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

IAE

- Master administration des entreprises :

- 700€ prestations complémentaire
- 90€ frais de dossier

Preuve : dossier de candidature

- Master recherche management des organisations : 30€ frais de dossier

Preuve : dossier de candidature

Université PARIS 2

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription pédagogique :

Suppléments pédagogiques facultatifs :

- sports : 25€
- informatique, ressources linguistiques : 28€
- brochures et programmes : 7€

Total : 60€

Preuve : communication de l'université

Université PARIS 3

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier
 - Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs, master 2 recherche : 300€

Preuve : dossier de candidature

- Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs, master science du langage, didactique des langues, spécialité interprétation de conférence : 300€

Preuve : dossier de candidature

- Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs, master science du langage, didactique des langues, spécialité interprétation français/langue des signes française : 300€

Preuve : dossier de candidature

- Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs, master science du langage, didactique des langues, spécialité traduction éditorial, économique et technique : 300€

Preuve : dossier de candidature

Université PARIS 5

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier
 - LP « industries chimiques et pharmaceutiques », « biotechnologie », « analyses physico-chimiques », « développement du médicament » : 20€

Preuve : dossier de candidature

Université PARIS 8

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :
 - Institut français d'urbanisme, procédures d'évaluation et d'orientation : 5,40€ sous forme de timbres

Preuve : dossier de candidature

- Institut français de géopolitique, master géopolitique enjeux territoriaux et rivalités de pouvoirs : 25€

Preuve : dossier de candidature

- Institut français de géopolitique, master 1, mention géopolitique : 25€

Preuve : dossier de candidature

- Institut français de Géopolitique, master professionnel niveau 2, spécialité géopolitique locale, aménagement, gestion et enjeux de territoires : 25€

Preuve : dossier de candidature

Université PARIS 10

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier
 - Master 2 arts, lettres, langues, mention : sciences du langage : 10€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 Sciences humaines et sociales mention « sciences de l'information et de la communication » ou « sciences du langage », spécialité Communication rédactionnelle et multimédia

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 Sciences humaines et sociales mention « sciences de l'information et de la communication », spécialité Conception et gestion des projets numériques territoriaux : 10€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro spécialité « conception et évaluation de programmes en activité physique adaptée » : 10€ + 10 timbres

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 pro option « management de projets sportifs » : 10€

Preuve : dossier de candidature

- Master Science sociale et sociologie, spécialité recherche : mutations des sociétés contemporaines : 10€

Preuve : dossier de candidature

Université PARIS 13

<i>Frais illégaux recensés :</i>

- Sommes payées pour frais de dossier

- Master 2 spécialité « comptabilité, contrôle, audit » : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 spécialité « gestion de entreprises et des organisations » : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 « management de l'entreprise européenne » : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 économie et gestion, spécialité professionnelle : modélisation de l'économie et de la finance internationales : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel Management de la propriété intellectuelle : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel Métiers de l'information et de la communication : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel Culture et communication, spécialité Politiques de loisirs et équipements culturels : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel, domaine culture et communication, spécialité conception d'expositions scientifiques : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master Sciences de l'information et de la communication, politiques éditoriales : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel de psychologie clinique et pathologique : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master professionnel de psychologie de l'enfant et de l'adolescent : 15€

Preuve : dossier de candidature

Université de PERPIGNAN

<i>Frais illégaux recensés :</i>

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

- Licence : 5€ de frais illégaux
- Master : 17€ de frais illégaux

- Sommes payées pour frais de dossier

IAE

- Master 2 professionnel spécialité « administration des entreprises » : 304,90€ + 5 carnets de timbres

Preuve : dossier de candidature + page web

- Master 2 professionnel spécialité « commerce international » : 304,90€ + 5 carnets de timbres

Preuve : dossier de candidature + page web

- Master 2 professionnel spécialité « gestion des affaires maritimes » : 304,90€ + 5 carnets de timbres

Preuve : dossier de candidature + page web

- Master 2 professionnel spécialité « métiers de la banque et de l'assurance » : 304,90€ + 5 carnets de timbres

Preuve : dossier de candidature + page web

- LP management du tourisme : 13€

Preuve : dossier de candidature

- Master po management du tourisme : 13€

Preuve : dossier de candidature

- LP tourisme d'affaires festivalier et environnement urbain : 13€

Preuve : dossier de candidature

- Licence en management du tourisme : 13€

Preuve : dossier de candidature

- Master en management du tourisme : 13€

Preuve : dossier de candidature

- LP multimédia : 13€

Preuve : dossier de candidature

Université de POITIERS

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Sport : 7,63€ obligatoires sauf pour les boursiers

- Sommes payées pour frais de dossier

- Licence 3, master 1 et master 2 de sciences éco : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 1 lettres et langages : 15,24€

- Master 2 lettres et langages : 30€

- Tous les masters 2 de l'université : 30 €

Université de RENNES 2

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier
 - Master 2 Histoire, spécialité « Histoire, sociétés et cultures » ou « mondes contemporains et questions internationales » : 19€

Preuve : dossier d'inscription

- IUT Rennes :
 - 8 €
 - 40 € frais de photocopies

Université de ROUEN

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :
 - Sport : 11,5€ obligatoire

Preuve : - carte étudiante licence non boursier - affichage de l'université

- Etudiants non boursiers : 11.57€

Preuve : affichage de l'université

Université de SAINT ETIENNE

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier
 - Ensemble des licences, prestations complémentaires facultatives :
 - sports : 20€
 - carnet culturel : 16€

IAE

- Master 2 administration des organisations sanitaires : 300€ (prestations spécifiques facultatives)

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 entrepreneuriat : 300€ (prestations spécifiques facultatives)

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 ingénierie économique : 46€ (frais de dossier obligatoires)

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 conseil en développement territorial : 46€ (frais de dossier obligatoires)

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 banque et finance : 46€ (frais de dossier obligatoires)

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 comptabilité contrôle audit : 300€ (prestations spécifiques facultatives)

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 contrôle de gestion et audit opérationnel : 300€ (prestations spécifiques facultatives)

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 intelligence économique et gestion de l'innovation : 300€ (prestations spécifiques facultatives)

Preuve : dossier de candidature

Université STRASBOURG 2

<i>Frais illégaux recensés :</i>

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Pour tous les étudiants, de toutes les filières et de toutes les années : 9€ de frais « divers »

Preuve : cartes étudiantes

- Sommes payées pour frais de dossier

- Master Traduction professionnel :

- une langue de travail : 3200€

- deux langues de travail : 3800€

Preuve : document Internet de l'université

- Master Traduction audiovisuelle : 3800€

Preuve : document Internet de l'université

- Master traduction littéraire : 1400€

Preuve : document Internet de l'université

- Master interprétation de conférence :
 - une langue de travail :
 - deux langues de travail
 - trois langues de travail : 4800€

Preuve : document Internet de l'université

- Master Coopération UE-Pays en développement : 3900€

Preuve : document Internet de l'université

- Master communication internationale : 3900€

Preuve : document Internet de l'université

- Master intelligence économique et gestion du développement international : 4000€

Preuve : document Internet de l'université

- Master Etudes européennes : 3900€

Preuve : document Internet de l'université

- Master Formateur conseiller multilingue : 1200€

Preuve : document Internet de l'université

- Master professionnel multimédia/ISAC : 1370€

Preuve : document Internet de l'université

- Master professionnel 2 Design/Projet : 900€

Preuve : document Internet de l'université

- Master professionnel critique-essais : 900€

Preuve : document Internet de l'université

- Master 2 professionnel couleur/architecture-espace

Preuve : document Internet de l'université

- Master 2 professionnel réalisation documentaire : 1370€

Preuve : document Internet de l'université

- Master 2 professionnel conception et réalisation de projets culturels et artistiques, spectacle vivant : 900€

Preuve : document Internet de l'université

- Master 2 à l'IHEE : 150€

Preuve : document Internet de l'université

Université STRASBOURG 3

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

IPAG :

- Licence d'administration publique : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master d'administration publique : 30€

Preuve : dossier de candidature

IECS :

- Master 2 pro Achat International :

- frais de dossier : 55€

- frais de scolarité : 800€

Preuve : maquette de présentation du master par l'université

- Master 2 pro : Audit financier et opérationnel :

- frais de dossier : 55€

- frais de scolarité : 800€

Preuve : maquette de présentation du master par l'université

- Master 2 pro Marketing management :

- frais de dossier : 55€

- frais de scolarité : 4500€

- Master 2 pro Commerce international :

- frais de dossier : 55€

- frais de scolarité : 800€

Preuve : maquette de présentation du master par l'université

IAE :

- Master ressources humaines en apprentissage : 55€

Preuve : maquette de présentation du master par l'université

- Master entrepreneuriat en apprentissage : 55€

Preuve : maquette de présentation du master par l'université

- Sommes payées pour « Droits complémentaires »:

- Master droit de l'entreprise : 150€

Preuve : communication de l'université

- Master droit et économie : 150€

Preuve : communication de l'université

- Master droit international : 150€

Preuve : communication de l'université

- Master droit privé et sciences criminelles : 200€

Preuve : communication de l'université

- Master Droit social : 200€

Preuve : communication de l'université

- Master Droits européens : 250€

Preuve : communication de l'université

- Master 2 professionnel management, spécialité finance d'entreprise et pratique des marchés financiers (IEP) : 900€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 droit de la famille : 200€

Preuve : communication de l'université

- Master 2 droit social : 200€

Preuve : communication de l'université

- Master 2 droit de l'union européenne : 250€

Preuve : communication de l'université

Université de TOULON

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Institut des sciences de l'ingénieur : 25€

Preuve : dossier inscription Internet

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Facultatif pour les boursiers et non boursiers (licence + master) :

- Service culturel : 8 €
- Service des sports : 8 €
- Service d'information et d'orientation : 5 €

Preuve : Internet

Université TOULOUSE 1

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Etudiant boursier en Licence (IAE) : 10€

Etudiant en Licence non boursier :

- avu : 12€
- Bibliothèque : 43€
- Sport : 10€
- Supports pédagogiques : 15€
- Scolarité : 125€
- Médecine : 4.57€

Total : 209.57, soit 40€ de frais illégaux

Preuves : cartes étudiantes

- Sommes payées pour frais de dossier

LP management de station de montagne (IAE) : 55€

Preuve : dossier inscription internet

Université de TOURS

Frais illégaux recensés :

- Frais payés par les étudiants à l'inscription administrative :

Tous les étudiants qui s'inscrivent dans cette université doivent payer « une contribution spécifique mutualisée » qui s'élève à 34€.

Preuve :

- décision du conseil d'administration du 14 mai 2007
- communication de l'université

Université Versailles Saint Quentin

Frais illégaux recensés :

- Sommes payées pour frais de dossier

- Master 2^{ème} année professionnel Management international de la parfumerie, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire : 50€

Preuve : dossier de candidature

- LP Gestion des services de l'environnement : 30€

Preuve : dossier de candidature

- LP Détection de marqueurs biologiques : 30€

Preuve : dossier de candidature

- LP Equipements et matériels de jeux, de sports et de loisirs : 30€

Preuve : dossier de candidature

- Master Professionnel Politiques de communication : 30€

Preuve : dossier de candidature

- LP Hôtellerie et tourisme, assistant aux fonctions de management du tourisme et de l'hôtellerie internationale : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel Sciences politiques et communication : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 professionnel droit public : 15€

Preuve : dossier de candidature

- Master 2 arbitrage et commerce international : 15€

Preuve : dossier de candidature